

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N°37

A RETENIR :

Colza :

Charançon du bourgeon terminal : forte diminution des captures dans l'Allier, fin du risque

Larves d'altises : encore quelques signalements mais la pression semble faible à modérée pour l'instant, réalisez un test berlèse dès à présent. Il est temps également de réaliser des pesées de biomasse entrée hiver qui, couplées à des pesées sorties hiver serviront à déterminer la dose d'azote à apporter avec l'outil « Réglette azote colza ».

Pucerons cendrés : présents ponctuellement hors réseau. A surveiller lors des prélèvements pour biomasse.

Oïdium : présence également hors réseau. A cette saison, aucune intervention spécifique ne se justifie à l'automne.

Céréales : De prélevée à mi tallage dans les parcelles du réseau. Les populations de cicadelles continuent de décroître. La pression pucerons sur plantes reste élevée et les captures de pucerons ailés sur plaques continuent.

COLZA

STADES :

De dix feuilles (B10) à plus de dix feuilles (> B10) pour les treize parcelles observées cette semaine (dont huit dans l'Allier).

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL



Charançon du bourgeon terminal
(Terres Inovia)

Sur les treize parcelles observées cette semaine, le nombre d'individus capturés est de 2.5 en moyenne dans l'Allier. Dans le Puy de Dôme, par contre, les captures restent importantes.

Fin du risque.

LARVES DE GROSSES ALTISES :

Sur treize parcelles suivies, le résultat d'un test berlèse sur une parcelle a été renseigné cette semaine : il indique 0,85 larves/pied ce qui est relativement faible. D'autres résultats arriveront la semaine prochaine.

Réalisez un test Berlèse rapidement sur les parcelles (méthode cf BSV de cette semaine).

Seuil de risque : 2-3 larves par plante ou 7 plantes sur 10 avec des larves dans les pétioles des feuilles, depuis le stade 6 feuilles jusqu'au stade reprise de végétation. Ce seuil dépend de la biomasse et de la dynamique de croissance des colzas. Sur des gros colzas, ce seuil peut être relevé à 5 larves/pieds.

Les dégâts ne sont importants que si le cœur des plantes est touché, ce qui est rare dans le cas de colzas bien développés. Cette année, les biomasses sont dans l'ensemble relativement importantes.

Le risque reste pour l'instant limité et les premiers résultats montrent une présence faible à modérée. Le vol de grosses altises a débuté à partir du 25/09. La majorité des éclosions ont d'ores et déjà eu lieu. Il sera nécessaire de sonder les pétioles des plantes, à la recherche d'éventuelles galeries.

Afin de déterminer la pression larves d'altises, il existe une méthode très simple à généraliser : la méthode Berlèse. Cette dernière consiste à laisser sécher les plantes de colza et à attendre que les larves quittent les plantes.

Mode opératoire : prélever 30 plantes, couper les limbes des plantes en conservant la nervure centrale, disposer les plantes sur un grillage au-dessus d'une bassine remplie d'eau et de mouillant, placer les dispositifs dans une pièce bien chauffée pendant au moins 10-15 jours, le temps que les plantes sèchent et que les larves en sortent, compter le nombre de larves tombées dans les bassines tous les 2-3 jours et les en sortir pour éviter de les compter 2 fois, arrêter les comptages quand plus aucune larve ne sort depuis 3-4 jours.

En cas d'intervention nécessaire (avec test berlèse au préalable), privilégiez :

MINECTO GOLD (cyantraniliprole 400 g/kg) à 0,1 kg/ha, qui a bénéficié d'une dérogation pour 120 jours dans certaines régions ou département de France dont l'Allier du 15 octobre au 12 février 2023. L'utilisation d'une huile homologuée pour bouillie insecticide type ACTIROB B (huile de colza estérifiée 842 grs/l) à 1 l/ha est recommandée.

Une application entre les stades BBCH 16 et 19, avec une ZNT aquatique de 20 m, dont DVP de 20 m, une ZNT arthropodes non-cibles de 5 m et une DSR de 5 m. Cette autorisation est limitée aux traitements réalisés dans les zones suivantes de forte résistance aux pyréthriinoïdes : régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Ile-de-France et Centre-Val-de-Loire, département de l'Allier. Un test Berlèse doit être réalisé au préalable et l'intervention est à raisonner selon l'estimation du risque par les outils d'aide à la décision disponibles. Le produit ou tout autre produit contenant du cyantraniliprole ne doit pas être appliqué plus d'une fois tous les 3 ans sur la même parcelle.

CEREALES

Sur les vingt parcelles observées (dont onze dans l'Allier), les céréales se trouvent entre les stades pré-levée et trois talles.

LIMACES : Aucun dégât visible. Au-delà du stade 3 feuilles, fin du risque.

Voir les recommandations d'Arvalis pour la lutte contre les limaces en suivant le lien suivant :

http://www.fiches.arvalis-infos.fr/fiche_accident/fiches_accidents.php?mode=fa&type_cul=1&type_acc=3&id_acc=27

CICADELLES :



Cicadelle adulte (*spamotettix alienus*)

5 bandes blanches étroites
6 bandes beiges larges longitudinales
sur le sommet de la tête
caractéristiques de l'espèce
Des ailes disposées en forme de toit (^)
Tibia postérieur avec de nombreuses
épines caractéristiques de la famille
Taille réelle : 3,9 - 4,4 mm

Le seuil de nuisibilité est fixé à 30 captures hebdomadaires sur plaque engluée. Vous pouvez également réaliser une observation directe des cicadelles sur la parcelle durant une période ensoleillée ; en parcourant la parcelle si sur 5 points d'observations, votre passage fait sauter devant vous au moins 5 cicadelles pour chaque point d'observation, on estime alors que le seuil est atteint.

Cette semaine, les quinze plaques engluées installées dans le réseau font état de 0 à 35 individus capturés en une semaine. La majorité des parcelles ont fait l'objet d'au moins une intervention durant les semaines passées. Les captures semblent diminuer de semaine en semaine dans ces situations. Seule une parcelle sur quinze a atteint le seuil d'intervention.

La surveillance doit être maintenue, surtout dans les parcelles entre levée et 3 feuilles (sensibilité maximale). Les conditions météorologiques actuelles, pluie et baisse des températures ne vont pas être favorables aux cicadelles.

Situations à risques et luttés agronomiques voir BSV de cette semaine.

Exemples de produits utilisables en cas de dépassement des seuils :

KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha (3 applications maxi sur blé, orge et triticale).

MANDARIN PRO/MANDARIN GOLD (esfenvalérate 50 g/l) à 0.125 l/ha (2 applications sur blé, orge et triticale).

PUCERONS :

Démarrez la surveillance également dès la levée de la céréale.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10 % de pieds porteurs ou **présence de pucerons quel que soit leur nombre depuis plus de dix jours.**

Cette semaine au niveau Auvergne, des pucerons sur plantes ont été notés dans dix des quatorze parcelles observées, laissant apparaître de 1 à 46 % de pieds porteurs. Dans huit parcelles, des pucerons ailés ont été capturés sur les plaques engluées, ce qui indique que des vols sont toujours en cours, mais ces captures sont en nette diminution par rapport aux semaines précédentes.

Pour rappel, certaines variétés d'orge d'hiver, comme par exemple BONAVIRA, ETERNEL, KWS BORRELY, LG CAIMAN, MARGAUX, RAFAELA sont tolérantes à la JNO (jaunisse nanisante de l'orge). Elles ne nécessitent donc pas un traitement spécifique visant les pucerons, sauf en cas de très forte pression qui entrainerait une dépréciation directe par prélèvement de sève. Attention, ces variétés ne sont pas tolérantes à la maladie des pieds chétifs transmise par les cicadelles.

Exemples de produits utilisables en cas de dépassement des seuils :

KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha.

MANDARIN PRO/MANDARIN GOLD (esfenvalérate 50 g/l) à 0.125 l/ha

En résumé :

Démarrez la surveillance dès la levée de la céréale.

La météo reste favorable aux populations de pucerons. Les parcelles non traitées à ce jour doivent être protégées rapidement, en sachant que l'intervention ne protégera que les feuilles présentes au moment du traitement.

Pour les parcelles ayant été protégées une ou deux fois, la surveillance et des comptages de pucerons doivent être faits régulièrement et un renouvellement du traitement est conseillé dans la plupart des parcelles n'ayant reçu à ce jour qu'un traitement. Sur les semis les plus précoces, ayant reçu deux interventions, les populations semblent maîtrisées dans l'immédiat. En cas de redoux, maintenir la surveillance.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>
- et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale" "Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".

La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

**Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr**

